

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Thierry GALIFOT, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI, M. Robert COUPLAIX

Ont donné procuration : Mme Florence FAIS à Delphini DUMINI
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à Jérôme LOOSDREGT
Mme Anne DALESSIO à Marie-Claude CERANA
M. Lionel ARGOUD à Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Mme Antoinette PALMER

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 15 décembre 2017	Vendredi 15 décembre 2017	Mardi 26 décembre 2017

7- Participation au développement d'une micro centrale hydroélectrique sur la commune du Cheylas

La commune du Cheylas dispose d'un site naturel offrant la possibilité de développer une activité de production énergétique.

La société Gaz Electricité de Grenoble (G.E.G) par l'intermédiaire de sa filiale, GEG ENER (GEG Energie Nouvelles et Renouvelables), chargée de l'activité de production, développe des projets d'énergies nouvelles et renouvelables avec un positionnement diversifié sur les filières de production hydroélectrique, photovoltaïque, cogénération gaz...

GEG ENER s'est doté d'un plan visant au développement de nouvelles unités de production 100% d'origine renouvelable, et envisage de mener un projet de micro centrale hydroélectrique sur le tronçon du Salin allant de la commune de Crêts-en-Belledonne au Cheylas.

Les collectivités locales tiennent un rôle majeur pour la transition énergétique, cette installation s'inscrit pleinement dans le cadre de cette mission.

Ainsi la commune du Cheylas est favorable au lancement de l'étude d'une micro centrale hydroélectrique sur son territoire et souhaite participer à son investissement, sous la

forme d'une prise de participation dans la limite du maximum autorisé par la société de projet.

Il convient donc au conseil municipal de valider ce projet tel que décrit ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement de l'étude d'une micro centrale hydroélectrique et souhaite participer à son investissement.

Décision : Adopté à 20 voix pour et 2 contre

